

écuyer Sieur De Vergor, Chevalier de St-Louis, Capitaine d'une Compagnie de la Marine, et la maraine Dlle Marie-Catherine De Repentigny qui ont signé ainsi que le père.

Ign. Perthuis — De Vergor du Chambon — Legardeur Repentigny — J.-F. Récher, ptre.

Acte de naissance de Marie-Louise-Ursule Perthuis (Québec, 24 août 1755)

Le vingt quatre d'aoust mil sept cent cinquante cinq par moi prestre soussigné a été baptisé Marie-Louise-Ursulle née le dit jour du légitime mariage de Sr Ignace Perthuis procureur du Roy et de dame Marie-Joseph-Magdeleine Hiché. Le parein a été Léonard Lagarde et la mareine Ursulle Paris, lesquels ont déclaré ne sçavoir signer.

Perthuis — J.-F. Récher, curé.

LES DISPARUS

Gustave-Adolphe Turcotte — Gustave-Adolphe Turcotte naquit aux Trois-Rivières, le 18 novembre 1848, du mariage de l'honorable Joseph-Édouard Turcotte et de Marie-Flore Buteau. Il étudia la médecine à l'Université Laval de Québec et fut admis à l'exercice de cette profession en janvier 1872. Il s'établit à Saint-Célestin (Nicolet), nouvelle paroisse fondée par Mgr Calixte Marquis, ancien professeur au séminaire de Québec et fondateur du couvent de l'Assomption, de Nicolet. Le docteur Turcotte se présenta neuf fois aux élections dans le comté de Nicolet. Il brigua le suffrage des électeurs comme suit, pour le fédéral: en 1877, 1878, 1907, 1908 et 1911; pour le provincial: en 1878, 1886, 1888, 1897. Il fut député de Nicolet de 1907 à 1911. Receveur de l'enregistrement du comté de Nicolet, à deux reprises, en 1879 et en 1899. Marié 1° en 1875, à Jane-Eulalie, fille du docteur J.-A. LeBlanc; 2° à Emma Houde, fille de C.-É. Houde, ancien député de Nicolet à l'Assemblée législative. Gustave-Adolphe Turcotte décéda à Nicolet le 3 octobre 1918, victime de la grippe "espagnole", contractée dans l'exercice de sa profession.

A. T.

LA FAMILLE ANTROBUS

John Antrobus, le premier de ce nom qui s'établit au Canada, était originaire des environs de Londres, peut-être de Acton. Il avait un frère assez haut cotté dans le clergé anglican. C'est ce frère qui lui prêta les capitaux nécessaires pour passer au Canada. Le 28 décembre 1804, John Antrobus, encore incapable de rendre le capital emprunté, comparait devant le notaire du Roi, John Jones, à Québec, et reconnaissait devoir cinq cents livres au Révérend William Antrobus, de Acton, près Londres. Pour la sûreté de ce prêt, Antrobus hypothécait toutes ses propriétés.

John Antrobus se mit dans le commerce à Québec, mais il ne fut pas heureux dans ses affaires. Sir Alured Clarke, administrateur du gouvernement, lui vint en aide. Le 11 juin 1793, il lui donnait une commission pour remplacer M. Antoine Lefebvre de Bellefeuille comme grand-voyer du district des Trois-Rivières. Le premier procès-verbal de M. Antrobus comme grand-voyer est du 28 juillet 1793 et il signe son dernier procès-verbal le 14 novembre 1818. La plupart de ces procès-verbaux sont rédigés dans un français fort acceptable.

M. Antrobus décéda aux Trois-Rivières le 8 mai 1820.

Edmund William Romer Antrobus, unique fils de John Antrobus, né aux Trois-Rivières en 1795, étudia d'abord le droit puis, en 1812, entra comme cadet dans le régiment des *Canadian Fencibles*, commandé par son oncle, le colonel Robinson. Il passa de là dans un régiment de ligne avec lequel il fit les campagnes d'Espagne et de Portugal. Il revint ensuite au pays.

Le 28 janvier 1820, M. Antrobus succédait à son père dans la charge de grand-voyer du district des Trois-Rivières.

Aux élections générales de 1824, M. Antrobus offrit ses services aux électeurs du comté de Saint-Maurice. Nous trouvons son manifeste "aux libres et indépendants électeurs" dans la *Gazette de Québec* du 19 juillet 1824 :

"Vos représentants à la dernière assemblée n'ayant pas intention de venir en avant à l'élection prochaine, je prends la liberté de me présenter comme candidat pour votre appui en

cette occasion, vous assurant qu'en cela je n'ai d'autre motif que le désir de vous servir".

M. Antrobus ne reçut que 67 votes tandis que ses adversaires, MM. Bureau et Caron, en obtenaient près de trois cents chacun.

Sa lutte lui fit cependant du bien auprès du pouvoir. Le 21 novembre 1826, il était promu grand-voyer du district de Québec.

Deux ans plus tard, le 12 novembre 1828, M. Antrobus était fait aide de camp extra du gouverneur, et, le 14 janvier 1833, il succédait à l'aide de camp en titre, décédé.

Le 25 février 1836, la Chambre d'Assemblée adoptait la résolution suivante: "Que le cumul, dans la même personne, des charges de grand-voyer du district de Québec et d'aide de camp provincial est contraire au bien public et incompatible avec l'accomplissement fidèle et efficace des devoirs attachés aux dites charges, et que chacune de ces charges devrait être remplie par une personne différente".

Le gouverneur, loin de se rendre à la demande des représentants du peuple, donnait à M. Antrobus, le 14 décembre 1837, la charge d'assistant adjudant général des milices, qu'il devait exercer concurremment avec ses emplois de grand-voyer et d'aide de camp du gouverneur.

En 1841, l'office de grand-voyer fut aboli, et M. Antrobus reçut une petite pension comme compensation. Il resta avec sa charge d'aide de camp qui lui donnait deux cents louis par année. Ses fonctions de grand-voyer lui avaient jusque là rapporté douze à quatorze cents louis par année. Ce changement fit un vide énorme dans son budget.

M. Antrobus décéda à Québec le 31 octobre 1852.

Il avait épousé, à Québec, le 1er juin 1830, Catherine-Esther Brehaut, fille de Peter Brehaut, marchand, et de Theresa.....

M. et Mme Antrobus avaient eu treize enfants. Douze vivaient encore à la mort de leur père. L'aîné avait vingt ans et le dernier à peine sept mois. Madame Antrobus restait sans ressources aucunes. Lord Elgin lui vint en aide en priant la Chambre d'Assemblée de lui voter une pension annuelle de deux cents louis. Cette pension fut votée le 6 no-

vembre 1852, et jusqu'à sa mort, arrivée aux Trois-Rivières, le 18 janvier 1880, elle retira annuellement deux cents louis du gouvernement.

Il nous reste à donner la liste des enfants de M. Antrobus :

1o Catherine-Elizabeth Antrobus née le
1832.

2o Charles Cuthbert Antrobus né à Québec le 15 décembre 1833 et décédé au même endroit le 26 janvier 1834.

3o Edmund William Henry Antrobus né à Québec le 28 décembre 1834 et décédé au même endroit le 21 août 1860.

4o Clara Georgiana Cecilia Antrobus née à Québec le 25 avril 1836.

5o Archibald Acheson Gosford Antrobus né à Québec le 24 septembre 1837.

6o Mary Charlotte Antrobus née à Québec le 8 février 1839.

7o James Macdonell Antrobus né à Québec le 31 janvier 1841.

8o Julia William Antrobus née le 1843.

9o Charles Theophilus Metcalf Antrobus né le
1844 et décédé à Québec le 21 décembre 1867.

10o William Anthony Denny Antrobus né le
1845.

11o Caroline Isabella Antrobus née le
1846.

12o Anne McGilivray Antrobus né le
1849.

13o Mary Elina Bruce Antrobus née à Québec le 17 mars 1852.

Que devinrent les enfants de M. Antrobus? Nous savons qu'après sa mort, sa veuve se retira aux Trois-Rivières. Ses enfants, sans doute, la suivirent dans cette ville. En tout cas, il n'y a plus une seule famille Antrobus à Québec ni aux Trois-Rivières.

LES SEIGNEURIES DES RR. PP. JÉSUITES

Sous le régime français, les RR. PP. Jésuites possédaient plusieurs seigneuries :

1° Le fief et seigneurie de Notre-Dame des Anges vulgairement appelé Charlesbourg qui leur avait été concédé par le duc de Ventadour, le 10 mars 1626. Une lieue de front sur quatre lieues de profondeur. Les Jésuites s'étaient réservés quatre domaines dans la seigneurie de Notre-Dame des Anges : 1° sept arpents sur quarante ; 2° deux arpents sur trente ; 3° vingt arpents en superficie ; 4° sept arpents et deux perches sur cinquante. Dans leur seigneurie de Notre-Dame des Anges les Jésuites avaient créé quatre arrières-fiefs : 1° Grandpré, Bégon, Mistanguienne ou Montplaisir ; 2° Bourg-Royal ; 3° la Cabane aux Taupiers ; 4° la Trinité.

2° Le fief et seigneurie de l'île aux Ruaux qui fut concédée aux Jésuites par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 20 mars 1638. Ils en prirent possession le 2 juillet 1639. L'acte de prise de possession de l'île aux Ruaux par le R. P. Rimbault a été publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. 11, p. 88. Les Jésuites vendirent leur seigneurie à Charles Campagna, habitant de l'île d'Orléans, par acte du notaire François Genaple, le 6 mars 1708. Elle passa ensuite à Joseph Riverin (1710), Charles Campagna (1718), Charles Guillimin (1723), Guillaume Guillimin (1744), Charles Vallée (1757), François Mounier et Jean Martelle (1764), Jean-Baptiste Le Compte Dupré (1773), James Orkney (1823), etc., etc.

3° Le fief et seigneurie Saint-Gabriel, communément connu sous les noms d'Ancienne et Jeune-Lorette, d'une lieue et demie de front sur dix de profondeur, donné aux RR. PP. Jésuites par Robert Giffard et Marie Renouard, sa femme, le 2 novembre 1667. Dans ce fief et seigneurie se trouvait un domaine de cinq arpents en superficie.

4° Le fief et seigneurie de Belair, autrement dit la Montagne à Bonhomme, de une lieue de front sur deux lieues de profondeur. Les RR. PP. Jésuites avaient

acheté cette seigneurie par différentes acquisitions des représentants et héritiers de Guillaume Bonhomme qui en avait reçu la première concession le 24 novembre 1682. Domaine de neuf arpents de front sur deux lieues.

5° Le fief et seigneurie de Sillery d'une lieue de front sur une lieue et demie de profondeur. Accordé aux RR. PP. Jésuites le 23 octobre 1699 par MM. de Callières et Bochart Champigny. La seigneurie de Sillery contenait deux arrières-fiefs : Monceaux, de sept arpents de front sur cinquante de profondeur, et Sainte-Ursule, de deux cent cinquante trois arpents en superficie. La seigneurie de Sillery contenait en outre un domaine de cent arpents.

6° Le fief et seigneurie de Batiscan, de deux lieues de front sur de profondeur, donné aux RR. PP. Jésuites par Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine le 13 mars 1639. La seigneurie de Batiscan contenant un arrière-fief de un quart de lieue de front sur une lieue de profondeur, lequel avait été créé en faveur des La Touche de Champlain.

7° Le fief et seigneurie du Cap-de-la-Madeleine de deux lieues de front sur vingt lieues de profondeur également donné aux RR. PP. Jésuites par Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine, le 20 mars 1651. Trois arrières-fiefs avaient été créés dans la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine, le premier de demi lieue de front sur deux lieues de profondeur (l'arrière-fief de l'Arbre-à-la-Croix, Hertel ou Saint-Jacques du Hertelet), le deuxième d'une demi lieue de front sur deux lieues de profondeur (l'arrière-fief des Prairies Marsolet) et le troisième d'une demi lieue de front sur trois lieues de profondeur (l'arrière-fief de la Pierre).

8° Le fief et seigneurie de la banlieue des Trois-Rivières de vingt-trois arpents de front sur vingt-cinq arpents. de profondeur, concédé par Sa Majesté aux RR. PP. Jésuites le 12 mai 1678.

9° Le fief et seigneurie de l'île Saint-Christophe près des Trois-Rivières d'environ quatre-vingt arpents en superficie, concédé aux RR. PP. Jésuites par le gouverneur de Lauzon le 20 octobre 1654.

10° Le fief et seigneurie vulgairement nommé Pachirini situé en la ville des Trois-Rivières consistant en quatre perches de terre de front sur huit perches de profondeur. Ce fief avait été concédé par le gouverneur de Montmagny au sauvage Pachirini. Après la mort de ce dernier, MM. de Callières et Bochart Champigny le donnèrent aux RR. PP. Jésuites (23 octobre 1699).

11° Le fief et seigneurie de Laprairie de la Madeleine de deux lieues de front sur quatre lieues de profondeur, concédé aux RR. PP. Jésuites le 1er avril 1647 par François de Lauzon, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, "à prendre la dite seigneurie sur les terres concédées au dit Lauzon par MM. de la Compagnie de la Nouvelle-France.

REPONSE

Une pieuse coutume (Vol. XLI, p. 441) — On demande si la tradition ou pieuse coutume qui veut que trois souhaits formés dans une église où l'on entre pour la première fois soient toujours exaucés, a existée dans notre pays? Cette pieuse coutume existait certainement à La Malbaie, (Charlevoix), dans mon jeune temps. Nos mamans nous recommandaient souvent de demander à Dieu trois grâces lorsque nous visitions une église pour la première fois. Cette tradition s'est-elle conservée? Je ne puis l'affirmer. F. X. F.

LES DISPARUS

Lacoste, Sir Alexandre — Né à Boucherville le 12 janvier 1842, de Louis Lacoste et de Marie-Antoinette-Thaïs Proulx. Admis au barreau en 1863. Nommé conseiller législatif le 4 mars 1882, il résigna son siège le 6 décembre 1883. Quelques jours plus tard, le 11 janvier 1884, il était appelé au Sénat dont il fut président en 1891. Le 14 septembre 1891, il devenait juge en chef de la Cour du Banc du Roi. L'année suivante, il était fait membre du Conseil Privé du Canada, puis chevalier (Knight) par Sa Majesté. Sir Alexandre prit sa retraite le 25 janvier 1907. Décédé à Montréal le 17 août 1923. Il avait été administrateur de la Province en 1893 et en 1897. A consulter sur sir Alexandre Lacoste, F.-J. Audet, *Les juges en chef de la province de Québec.*